

REGLEMENT PARTICULIER

Version 1 en date du 13/10/2002

RALLYE TERRE PK 77-79

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement** *Le MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2002*
- Ouverture des engagements** Les demandes d'engagement seront reçues à partir du :
LUNDI 23 SEPTEMBRE 2002
- Clôture des engagements** *Le LUNDI 21 OCTOBRE 2002*
à minuit
- Permanence de clôture des engagements** *Le VENDREDI 18 OCTOBRE 2002*
De 19h00 à 21h00
- Bureau du PACK*
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
tél. 05 94 32 07 11 / Fax 05 94 32 28 31
- Vérification des documents et des véhicules** *Le SAMEDI 26 OCTOBRE 2002*
Bureau du PACK
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
- Vérifications administratives 15H00 - 16H00
Vérifications techniques 15H00 - 18H00
- 1ère réunion des Commissaires Sportifs** *Le SAMEDI 26 OCTOBRE 2002 à 18H00*
Bureau du PACK
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
- Publication des équipages admis au départ** *Le SAMEDI 26 OCTOBRE 2002 à 21H00*
Bureau du PACK
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
- Départ du rallye** Le parc de départ est accessible aux concurrents à partir du
Dimanche 27 octobre 2002 à 8H00. Il est situé à l'entrée de la piste
en terre au PK 77 de la RN1. Le départ du rallye est fixé à 10H00.
- Publication des résultats** *Le DIMANCHE 27 OCTOBRE 2002 à 18H00*
- Remise des prix** *Elle s'effectuera le Mardi 29 octobre 2002 à 20H00*
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Equateur et le Performance Automobile Club Kouroucien organisent le dimanche 27 octobre 2002 de 8h00 à 18h00, un rallye régional dénommé « RALLYE TERRE PK 77-79 », comptant pour le championnat régional de Guyane.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le numéro R392 en date du 15 juillet 2002

Comité d'Organisation

Président :	M. Bernard BONNEVIE	117400
Membres :	Mme Caroline NAU	113461
	Mme Renée BONNEVIE	117401
	M. Cyrille RATIGNET	128083

Permanence : Bureau du PACK - « Performance Automobile Club Kouroucien »
Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou
Fax : 05 94 32 28 31

Dates, horaire : les 4 et 18 octobre 2002 de 20h00 à 21h00

1.1p. Officiels.

Directeur de Course :	M. Michel MACQUET	113457	
Directeur de Course Adjoint :	M. Denis EXILIE	56742	
Commissaires Sportifs :	Mme Martine HENIQUI MAC VAN	113452	
	M. Daniel NAU	113479	
	Mlle Nathalie VERNET	113453	
Chronométrateurs :	Table Ouest	Mme NAU Caroline	113479
		Mme. BIREBENT Marie-Thérèse	118682
	Table Est	M. BOUTRIN Christian	en cours
		Mlle BEHARY Marie-George	en cours
Starters :	Table Ouest	M. NAU Daniel	113479
	Table Est	M. BOUTRIN Emmanuel	117402
Commissaire Technique :	M. Claude CARISTAN	46144	
Adjoint	M. Etienne FREMAUX	118551	
Médecin Chef :	Dr J GERARD		
Chargé des relations avec les concurrents :	M. Bernard BONNEVIE		
Chargé des relations avec la presse :	M. Daniel NAU		

1.2p. Éligibilité

L'épreuve « RALLYE TERRE PK 77-79 » compte pour le Championnat Régional de Guyane 2002.

1.3p. Vérifications

Conforme à l'Article VI des prescriptions générales FFSA et à l'article 1.3 du règlement standard des rallyes.

Les équipages se présenteront au complet aux vérifications.

Le présent règlement tient lieu de convocation.

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront au bureau du PACK *Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou le 26 octobre 2002* :

- *Vérifications Administratives* 15H00 – 16H00
- *Vérifications Techniques* 15H00 – 18H00 tous groupes confondus

Clôture des vérifications : Le départ sera refusé à l'équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà de 19H00, sauf cas de force majeure accepté par les commissaires sportifs.

A l'issue des vérifications, l'ensemble des véhicules rejoindra le parc fermé situé au hall d'exposition du Garage GBK en ZI Pariacabo de Kourou. Aucune dérogation ne sera délivrée.

Les vérifications finales seront effectuées au **Garage GBK**

Adresse : ZI Pariacabo – 97310 Kourou

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux éventuelles opérations de démontage, est fixé à : 30,50 (200 F)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur technique a souscrit pour l'épreuve un contrat d'assurance Responsabilité Civile « manifestation sportive » s'étendant aux risques C, D et E, conformément aux prescriptions générales 2002.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. Demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat de l'organisateur technique la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et ce jusqu'à la date de clôture des engagements.

Si à la date de la clôture des engagements, le nombre d'inscrits est inférieur à 12 concurrents, l'organisateur technique se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve et d'en aviser les concurrents.

3.1.1p. Concurrents Admis

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.1.2p. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 155
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 310

3.1.1.3p. La demande d'engagement

Elle ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement avec mention de **UN** commissaire de route par équipage engagé.

Tout commissaire de route non présent le jour du rallye ou qui ne se serait pas présenté à la table de pointage ou qui quitterait son poste avant que la direction de course ne lui en ait donné l'autorisation, entraînera une pénalité de temps de 10 secondes pour son équipage.

3.2p. Équipages

Conforme au règlement standard FFSA

Compte tenu de la configuration du circuit et du déroulement de l'épreuve, les doubles montes sont autorisées, sous la condition que les équipages soient dûment engagés. Le pilote ou le co-pilote d'un équipage engagé ne peut concourir que pour un seul et même équipage.

3.3p. Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA

L'ordre de départ est défini par l'organisateur et sera communiqué à chaque équipage par voie d'affichage.

Les équipages en double monte mentionneront sur les véhicules les numéros de course de la façon suivante : Le propriétaire du volant porte le numéro qui lui est attribué pour le compte du championnat régional. La double monte apposera un 0 (chiffre zéro) à la suite du numéro du propriétaire du volant (ex : Véhicule X pour l'équipage Y numéro 19, la double monte Z sur le véhicule X apposera le numéro 190).

3.3.9p. Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant, et/ou sur les vitres arrières latérales de la voiture. Les équipages en double monte apposeront de la même façon leur signalétique. Les signalétiques de l'autre équipage seront barrées dès lors que l'un ou l'autre équipage est en course.

ARTICLE 4P. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1p. Véhicules Admis

Conforme au règlement standard FFSA

4.2p. Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

4.3p. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités pour la manifestation sont :

- ⇒ Publicité Obligatoire Non Rachetable : GLS
- ⇒ Publicité Facultative : IES – ESPACE PUBLICITE

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Description

L'épreuve dénommée « RALLYE TERRE PK 77-79 » représente un parcours de 30 km.

Le parcours est divisé en 4 étapes.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 22,4 km.

Les épreuves spéciales sont : 4 fois le même tracé

Piste forestière : Sens OUEST - EST

Piste forestière : Sens EST - OUEST

Le départ de chaque concurrent se fait toutes les 2 minutes. L'horaire est fixé par l'organisateur.

L'itinéraire horaire figure sur le carnet de contrôle.

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante (☎ 3699).

6.2p. Reconnaissances

Elles sont libres et devront se terminer obligatoirement la veille des vérifications administratives et techniques. Elles débuteront le jeudi qui précède le jour de l'épreuve et sont limitées à 2 jours. Les heures autorisées à effectuer des reconnaissances sont de 10h00 à 17h00.

Le nombre de passages est limité à 4, par jour, par équipage engagé. L'organisateur technique peut être amené à effectuer des contrôles.

Elles devront se faire avec des voitures de série et dans le respect du code de la route.

Le non-respect de ces clauses peut entraîner le refus d'engagement à l'épreuve.

6.3p. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard FFSA

Un carnet de contrôle sera remis à chaque équipage qui couvrira l'ensemble des sections.

Ce carnet devra obligatoirement être restitué au comité d'organisation en fin de rallye sous peine de mise hors course de l'équipage.

6.4p. Circulation

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1p. Départ

Le départ de chaque concurrent se fait toutes les 2 minutes.

Les véhicules rejoignent le Parc de regroupement entre les épreuves spéciales 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6, 7 et 8. Le départ du 1^{er} concurrent des épreuves spéciales 2, 4, 6 et 8 se fait 2 minutes après l'arrivée du dernier concurrent des épreuves spéciales 1, 3, 5 et 7 respectivement, arrondi à la minute supérieure.

Un briefing du Directeur de Course à l'attention des conducteurs des véhicules officiels sera effectué le jour de l'épreuve avant le départ de la première voiture.

7.2p. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

Conforme au règlement standard FFSA

7.3p. Contrôles de Passage (C.P) - Contrôles Horaires (C.H) - Mise Hors Course.

Conforme au règlement standard FFSA

7.4p. Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard FFSA

7.5p. Épreuves Spéciales (E.S.)

Les temps seront chronométrés et calculés au 10^{ème}

<u>DENOMINATION</u>	<u>HORAIRES</u>
E.S. 1	10H00
E.S. 2	
E.S. 3	11H00
E.S. 4	
E.S. 5	13H00
E.S. 6	
E.S. 7	14H00
E.S. 8	

L'épreuve se déroule sur la piste forestière en terre des Compagnons Réunis ; L'entrée du parcours est située au PK 79 de la RN 1 face au parking de sécurité. La portion de piste utilisée est située 400 mètres après l'embranchement avec la RN 1 et sur une longueur de 2,8 km.

7.5.18.1p. Zones public

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Seront récompensés par des coupes :

- ⇒ Les premiers du classement général,
- ⇒ Le premier de chaque Groupe,
- ⇒ Le premier de chaque Classe,
- ⇒ Des prix spéciaux seront aussi décernés.

La remise des prix se déroulera le mardi 29 octobre 2002 à partir de 20H00 au siège social de l'organisateur technique *Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou*.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

Les équipages recevant un prix devront se présenter au complet à la cérémonie de remise des prix sous peine de se voir sanctionner par l'organisateur technique.

Les trois (3) premiers du classement général se présenteront au complet avec leur véhicule le jour de la remise des prix où ils recevront leurs coupes.

Vu le Président du PACK

